

Dixième anniversaire du comité sectoriel de dialogue social européen pour les fonctions publiques fédérales et d'État

Déclaration adoptée lors de la réunion virtuelle du comité, le 3 décembre 2020

Depuis dix ans, à la demande conjointe des partenaires sociaux (l'association européenne des administrations employeuses EUPAE, et la délégation nationale et européenne des syndicats TUNED, dirigée par la FSESP en coopération avec la CESI), la Commission européenne a instauré un comité de dialogue social pour les fonctions publiques fédérales et d'État, qui emploient près de 9 millions d'agents publics au sein de l'Union européenne¹.

La constitution de ce comité a contribué à la reconnaissance pleine et entière des fonctions publiques, et à l'établissement du dialogue social européen sectoriel en tant qu'outil et objectif de bonne gouvernance, conformément aux traités européens et aux communications publiées depuis 22 ans.

Le comité a été créé officiellement le 17 décembre 2010, faisant suite à une demande de longue date des syndicats, soutenus par plusieurs États membres de l'Union. Signe de la qualité et de la pertinence de ses travaux, il s'est depuis élargi grâce à la participation de 18 États membres regroupés dans le cadre de l'association des employeurs EUPAE².

La création de ce comité est intervenue dans un contexte difficile pour l'Union européenne, marqué notamment par des mesures d'austérité. Au travers de ce comité, les syndicats ont souhaité encourager la création de normes sociales minimales, en particulier s'agissant des droits à la consultation et à l'information des personnels et de leurs représentants concernant des restructurations ou des changements en cours dans le cadre de travail. Pour les administrations siégeant en leur qualité d'employeuses, il s'agissait de défendre une approche commune dans le cadre de l'élaboration des actions de l'Union européenne dans le domaine social.

Ce dixième anniversaire intervient à un moment où l'Europe fait face à une crise sanitaire, économique et sociale majeure du fait de la pandémie de Covid-19. La crise a mis en exergue le caractère essentiel d'un travail en commun, d'un État providence performant, réactif, protecteur, et démocratique, reposant sur des agents publics valorisés, quelles que soient leurs fonctions, ainsi que d'une bonne articulation entre les différents acteurs publics. Elle a aussi montré l'importance d'une application pleine et entière des principes démocratiques de l'Union européenne, y compris dans le monde du travail, et de la coopération entre les États membres.

Si cette période troublée ne permet pas d'en organiser la célébration, ce dixième anniversaire est l'occasion de rappeler le travail accompli et de tracer un chemin pour les années à venir.

Les objectifs du Comité, à savoir offrir un forum d'information, de consultation et de négociation en vue d'améliorer à la fois la qualité des conditions de travail dans les administrations publiques et le service public, restent pertinents.

¹ Ce chiffre est issu de l'étude sur la représentativité des partenaires sociaux dans les administrations centrales, Eurofound, 2017

² Participent aux travaux d'EUPAE les administrations centrales des États membres suivants : l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Espagne.

Déclaration - Dixième anniversaire du comité sectoriel de dialogue social européen pour les fonctions publiques fédérales et d'État – 3 décembre 2020

Le comité permet de confronter les visions des syndicats et des employeurs au service d'une ambition commune : mieux prendre en compte les besoins des citoyens et rendre les administrations aussi ouvertes, transparentes et responsables que possible.

Doter les administrations publiques des moyens humains ou matériels nécessaires et améliorer la coopération au sein ou entre les États membres sera essentiel dans un contexte de relance et de sortie de crise sanitaire, et afin de mieux faire face à d'autres crises, sanitaires ou environnementales.

Dans sa première décennie d'existence, le Comité a utilisé tous les instruments disponibles pour conduire les actions suivantes :

- Grâce aux financements de la Commission européenne au profit des projets de dialogue social, la réalisation d'une recherche comparative et d'un guide sur les risques psychosociaux au travail et d'un recensement des bonnes et mauvaises pratiques sur le recours au numérique et l'équilibre vie professionnelle et vie privée ;
- Adoption de déclarations sur la crise financière, la stratégie de la Commission européenne sur la santé et la sécurité au travail, la qualité des services publics pour les personnes en situation de vulnérabilité, et la crise sanitaire et ses conséquences ;
- Recherche sur la mesure et la réduction des inégalités salariales entre femmes et hommes ;
- Réponse aux consultations de la Commission européenne, dont récemment en vue de l'élaboration d'une proposition visant à favoriser des salaires nationaux minima équitables ;
- Orientations politiques sur le renforcement de la gestion des ressources humaines ;
- Signature en 2010 des lignes directrices multisectorielles sur la prévention et la lutte contre la violence des tiers et le harcèlement au travail ;
- Conclusion de deux accords : un accord autonome sur les principes d'une bonne administration et un accord sur les droits des travailleurs et de leurs syndicats en matière d'information et de consultation dans un contexte de restructuration, en vue de son intégration au droit européen via une directive.

Pour les années à venir, le Comité s'engage à promouvoir au niveau national et au sein des services de la Commission européenne les réalisations ci-dessus. L'adoption de déclarations conjointes, ou la conclusion d'accords, ne sont qu'un début, et ne constituent pas un aboutissement. A ce titre, une réflexion sur la valorisation des travaux du Comité au sein du réseau européen des administrations publiques EUPAN sera nécessaire.

Assurer la mise en œuvre législative de l'accord de 2015 sur les droits à l'information et la consultation dans un contexte de restructuration reste en particulier essentiel, notamment en raison d'un développement massif du recours au télétravail et des préoccupations croissantes en matière de santé et de sécurité en raison de la pandémie. Dans ce contexte, le Comité se félicite des discussions en cours entre la Commission européenne et les partenaires sociaux en vue de clarifier les règles du dialogue social européen et de renforcer son impact au niveau national. Un rapport de Mme Nahles, conseillère spéciale du commissaire européen Schmit, est attendu sur ce sujet en février 2021.

Convaincu que l'élaboration des normes sociales européennes minimales fait partie de la responsabilité des partenaires sociaux européens, le Comité cherchera, avec le soutien de la Commission européenne, à atteindre un accord sur la transformation numérique pour encourager, au travers de cette évolution majeure, l'amélioration de la qualité des conditions de travail et l'accessibilité effective des administrations publiques.

Déclaration - Dixième anniversaire du comité sectoriel de dialogue social européen pour les fonctions publiques fédérales et d'État – 3 décembre 2020

Le Comité souligne l'importance du principe d'autonomie des partenaires sociaux. Il reste déterminé à renforcer les capacités des employeurs nationaux et des organisations syndicales. Un dialogue social européen efficace doit aussi reposer sur le fonctionnement du dialogue social au niveau national et au sein des administrations.

Il est convaincu que la diversité des structures et le champ d'intervention des administrations publiques d'État ou fédérales exigent des normes sociales européennes minimales conformes au principe d'égalité de traitement de l'UE. Il réaffirme son engagement à respecter les traités européens et la charte des droits fondamentaux, y compris le droit à une bonne administration et le principe d'ouverture, en veillant à un traitement équitable des usagers, que ce soit au sein des institutions européennes ou au sein des administrations nationales. Il souligne l'importance de rendre les administrations publiques plus ouvertes et représentatives de la société qu'elles servent.